Séance du Conseil de Ville
du 30 mai 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 14 / 2022

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 13 du 25 avril 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Modification des statuts de la Communauté du Collège de Delémont
7. Monitoring du PAL 2017-2021 : bilan et rapport d'activités
8. Développement du postulat 4.02/22 - "Journée des sports à Delémont", PS, M. Laurent Crevoisier
9. Développement de la motion 5.03/22 - "Aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville : une accessibilité facilitée à la population", PCSI, Mme Zoé Scrima
10. Développement de la motion 5.04/22 - "Pour des arbres à la croissance plus libre ! En finir avec la taille en tête de chat.", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
11. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle rapporte la décision du Bureau de maintenir la disposition actuelle de la salle jusqu'à fin juin, qui permettra l'accueil du public dès août. De plus, selon le décret concernant l'admission au droit de cité, la promesse d'admission a lieu par décision prise à la majorité de l'organe compétent, raison pour laquelle les requêtes continueront d'être votées à main levée, sans décompter les voix.

2. APPEL

38 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1er vice-président, M. Pascal **Domont**, 2e vice-président, Mmes Magali **Rohner** et Pauline **Rais**, scrutatrices.

Mme, M., Iskander **Ali**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés
M. Christophe Badertscher est remplacé par M. Maël **Bourquard**
Mme Marie Blandino est remplacée par Mme Zoé **Scrima**
Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Julien **Paratte**
M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
Mme Florine Jardin est remplacée par M. Ignace **Berret**
M. Vincent Nicoulin est remplacé par M. Payman **Khandouzi**
M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

Sont excusés
Mme, M. Patrick Frein, Chloé Parrat, Gabriel Villemin.
Conseil communal
- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 13 DU 25 AVRIL 2022

Le procès-verbal no 13 du 25 avril 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents, par 36 voix.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Agnès Maeder, PS, rappelant le dernier programme de législature prévoyant entre autres le renforcement d'une police de proximité et une politique de prévention, constate que le Conseil communal n'a présenté aucun concept. Comme le journal local l'a cité, divers actes d'incivilité se sont produits récemment, notamment à la rue du Nord, raison de la présence d'une délégation d'habitants de ce quartier lors de la présente séance pour transmettre leurs doléances aux Autorités. Aussi, que propose concrètement l'Exécutif pour résoudre durablement le problème des incivilités ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme les actes toujours plus nombreux ces derniers temps, à Delémont comme ailleurs, et il comprend la lassitude des habitants de la rue du Nord et d'autres quartiers. Pour enrayer cette escalade, le Conseil communal doit définir un concept de police de proximité pour l'ensemble de la ville. Une rencontre entre riverains, commerçants et restaurateurs pourrait avoir lieu afin de définir des actions, pour éviter de simplement déplacer les incivilités. M. Chappuis est conscient du travail à réaliser et accueille toutes les idées visant la lutte contre ce genre d'actes.

Mme Agnès Maeder est partiellement satisfaite.

M. Laurent Crevoisier, PS, selon le rapport social 2021 du Canton, relève que 15 % de la population jurassienne est menacée par la pauvreté, alors que 10 % des citoyennes et citoyens sont actuellement considérés comme vivant dans des situations de pauvreté. Pour lutter contre ce fléau, quelles mesures envisage le Conseil communal ?

Mme Jeanne Beuret confirme que 8.5 % de la population suisse vit sous le seuil de pauvreté, 10 % dans le Jura. En particulier, 25 % des citoyennes et citoyens delémontains ne peuvent pas assumer un logement décent. Pour lutter contre ce phénomène très préoccupant, le Conseil communal proposera un plan d'actions dans le plan financier de la prochaine législature.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, suggère à la Ville de sécuriser l'entrée ouest de Delémont, notamment pour les cavaliers traversant la route pour rejoindre le quartier des Viviers. A noter qu'en venant de Courtételle, la vitesse est limitée à 60 km/h contre 80 km/h depuis Develier.

M. Damien Chappuis, maire, se renseignera sur la réglementation en matière de routes cantonales. Il s'en référera aux Autorités cantonales pour qu'elles examinent les mesures pouvant améliorer la sécurité à cet endroit et poser une signalisation.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, rappelle le crédit voté en 2021 visant le financement des études nécessaires pour établir une planification 5G selon le modèle en cascade, sur laquelle la population devra se prononcer. Toutefois, à fin avril 2022, l'Exécutif a délivré un permis de construire permettant d'installer une antenne 5G sur le toit de l'Hôpital. Mme Robert-Charrue Linder s'interroge donc sur l'utilité de ce crédit et sur le principe de précaution.

M. Emmanuel Koller informe que pour des raisons juridiques, l'Exécutif n'avait pas d'alternative, sachant que le dossier présenté respectait les bases et normes légales en vigueur et que l'Office cantonal de l'environnement avait donné son autorisation. M. Koller met en évidence la planification en cours des antennes 5G qui n'a aucune incidence sur les permis déposés et leur traitement, étant donné que le droit en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis s'applique. En outre, le règlement révisé relatif à la 5G sera transmis tout prochainement au Canton pour examen préalable. Il sera ensuite déposé publiquement puis soumis au Législatif en fin d'année 2022, voire début 2023.

Mme Céline Robert-Charrue Linder n'est pas satisfaite.

M. Ignace Berret, PCSI, comme le restaurant de la piscine est en rénovation, souhaite quelques explications sur la situation actuelle, notamment une date d'ouverture et les solutions provisoires pour offrir des consommations aux usagers dans l'intervalle. Du reste, le site internet devrait mentionner la fermeture temporaire du restaurant.

M. Claude Schluchter informe que cette dernière démarche sera rapidement réalisée. De plus, le futur tenancier est lié à un contrat de bail avec son entreprise et il pourra débuter son activité à la piscine le 22 juin. Si une convention règle actuellement l'offre de restauration jusqu'au 21 juin, ce service ne sera pas interrompu. Les travaux de réaménagement sont presque achevés, même si des difficultés de livraison surviennent, décalant l'ouverture courant juillet.

M. Ignace Berret est satisfait.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, souhaite savoir si l'engagement d'une travailleuse ou d'un travailleur social·e hors mur fait toujours partie des mesures préventives privilégiées plutôt que l'engagement d'une entreprise de sécurité privée qui interpelle le groupe.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'une des actions possibles visant le mieux vivre ensemble est bien la travailleuse ou le travailleur de rue. Si le Conseil communal retient cette alternative, le Législatif en débattra. Quant aux Securitas, ils réalisent leur travail même si leur présence peut interpeller. Le Conseil communal doit définir un concept pour rassurer et être plus proche de la population par l'intermédiaire d'autres actions.

Mme Tania Schindelholz est satisfaite.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, demande des explications sur la future passerelle reliant l'écopoint de la route de Bâle à l'EMS Sorne, en particulier sa localisation. Le *Delémont.ch* en a fait l'écho et Mme Maitre-Schindelholz souligne au passage la qualité de ce journal.

M. Emmanuel Koller indique que cet aménagement accuse un retard, mais l'écopoint du Vieux-Château reste fonctionnel. Le permis de construire prévoit effectivement une liaison piétonne directe avec la promenade des Deux-Rivières, la passerelle étant devisée à Fr. 25'000.-. Des places de parc seront réservées aux visiteurs de l'EMS et feront l'objet d'une signalisation.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est partiellement satisfaite.

M. Maël Bourquard, PS, comme le révèle une étude de 2020 de la HE-Arc, relève que 25 % des Delémontaines et Delémontains perçoivent des revenus modestes qui ne correspondent pas aux loyers des logements neufs proposés dans la ville. Il regrette que cette information ne découle pas d'un communiqué officiel, estimant que le Conseil communal est en possession du rapport. Comment et quand le Législatif et la population seront-ils informés des conclusions de l'étude ?

Mme Jeanne Beuret confirme le mandat confié par la Ville à l'Institut sur le mouvement des villes et du territoire pour mener une étude quant à la nécessité d'appartements à loyer modéré à Delémont. Le rapport rendu fin 2020 a été présenté au service au printemps 2021 et au Conseil communal en septembre. Si les notions transmises dans ce rapport étaient intéressantes, elles ne permettaient pas de déterminer des mesures mais représentaient une base de réflexion pour définir une politique de gestion des appartements et définir des règles et des critères d'attribution pour ces appartements. Toutefois, la définition de l'appartement à loyer modéré ne figure toujours pas dans le règlement communal sur les constructions. Le règlement et la politique du logement doivent être établis de manière concertée pour que l'Exécutif présente son plan d'actions durant le second semestre 2022.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, s'étonne que le projet de réduction de l'éclairage public soit mis en attente le temps que le Canton révise la loi sur la construction et l'entretien des routes, dont l'éclairage public constitue un aspect central. Si une coordination entre Autorités s'impose pour que la réglementation supérieure tienne compte des réalités urbaines, M. Schindelholz souhaite savoir si, dans l'intervalle, des actions ponctuelles seront mises sur pied à Delémont.
Mme Murielle Macchi-Berdat confirme les réflexions en cours concernant certains quartiers bénéficiant de la *Voie lactée*, pour autant que, même en phase test, ils ne soient pas dépendants de la législation supérieure. Ainsi, la Ville évitera les phases test en lien avec les passages publics, les passages-piétons ou les grands axes à forte présence de piétons. Les tests auront lieu durant le second semestre 2022 et les

impressions des habitants seront attendues. La coordination avec le Canton se poursuit, sachant que la situation de Delémont est plus complexe que celle d'un village en termes de gestion de l'éclairage public.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, relève que depuis 2022, plusieurs quartiers ne sont plus desservis par les TUD, en particulier la rue des Sources sur la ligne 1, obligeant les habitants à descendre jusqu'à l'arrêt du Poujet. Par ailleurs, les trottoirs de cet arrêt avaient été rehaussés et les panneaux de bus posés. Quelles sont les raisons de ces suppressions et la situation sera-t-elle rectifiée ?

M. Emmanuel Koller confirme la suppression de cette desserte discutée avec le Canton, responsable de la planification de la ligne 1 pour les raisons suivantes : d'une part, l'arrêt n'était que très faiblement utilisé, ce qui induisait des coûts importants pour ce détour. D'autre part, le temps de parcours ne permettait plus d'assurer le passage sans mettre en péril les correspondances à la gare en particulier. Une récente séance de travail a permis de faire un bilan détaillé du nouvel horaire dont les résultats en termes de personnes transportées sont extrêmement réjouissants, sur toutes les lignes. Toutefois, vu les réclamations et regrets de la population, le Conseil communal a suggéré l'étude de compléments de prestation, notamment en Vieille Ville, en complément de l'offre de la navette, soit plus tôt le matin et plus tard le soir. L'Exécutif traitera du nouvel horaire 2023 avant les vacances d'été et pourra proposer, le cas échéant, des mesures d'amélioration sous réserve de la faisabilité technique et financière.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

M. Célien Milani, Alternative de gauche, souhaite savoir pourquoi l'accès à la rue du Temple depuis l'ouest en direction de la rue des Bains est actuellement interdit aux cyclistes et quand la situation sera rétablie.

M. Emmanuel Koller confirme cette mesure dans le cadre du chantier du Théâtre du Jura, bientôt achevé. Les revêtements finaux sur toutes les rues autour du complexe doivent intervenir durant l'été et la route de Bâle et d'autres portions de rues seront donc fermées au trafic. La rue des Bains sera donc à nouveau utilisée temporairement pour dévier le trafic, raison du maintien de cette interdiction. Par la suite, le concept de gestion du trafic de la rue du Temple et de la rue des Bains, publié et approuvé par le Canton, sera mis en place avec des mesures visant à interdire le trafic de transit à la rue du Temple, laissant un double sens à la rue des Bains pour tous les usagers.

M. Célien Milani est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 4 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE DE DELÉMONT

M. Claude Schluchter présente cette modification statutaire concernant l'intégration de la commune d'Ederswiler dans la communauté du Collège en 2014, la modification de la durée des législatures de quatre à cinq ans et la dénomination des départements cantonaux et communaux. Le dernier changement est lié à l'application de la péréquation financière entrée en vigueur en 2005. Ainsi, la part du loyer devant être payée à la Ville de Delémont pour les locaux du Collège et de l'école ménagère se répartit selon la population résidente et non plus en rapport avec la capacité contributive. Toutes les communes membres ont approuvé ces modifications.

DECISION : la modification des statuts de la Communauté du Collège de Delémont est acceptée à l'unanimité, par 38 voix.

7. MONITORING DU PAL 2017-2021 : BILAN ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Emmanuel Koller présente ce bilan qui récapitule les quatre dernières années de développement de la Ville, sous les angles dynamique, paysager et environnemental et dynamique urbaine. M. Koller rappelle le

contexte prévalant depuis les années nonante jusqu'en 2015. La mise à jour du PAL votée en 2017 tablait sur un accroissement de la population de 1'400 à 1'600 habitants, générant un besoin de logements situé entre 700 à 800 unités. Toutefois, le flux migratoire s'est ralenti, cédant la place à un phénomène de desserrement, c'est-à-dire plus de surface pour le même nombre de personnes, qui nécessite en moyenne un besoin de 60 nouveaux appartements à Delémont, base du plan spécial de l'écoquartier. Ce projet, en raison du Théâtre du Jura et de la Poste, aurait dû s'étaler sur une période plus longue mais le plan spécial n'intégrait pas de règle en ce sens. A noter encore la volonté de développer un lieu pour la culture, projet qui, sans sa partie résidentielle, n'aurait pas été viable économiquement. Ces trois projets, combinés à la construction de Strate-J, donnent l'impression d'une densification excessive. S'ajoute à ce phénomène l'intégration de la LAT fixant des contraintes pour ne pas bétonner en dehors des villes et utiliser les espaces libres avec des contraintes de densité élevée, acceptée par la population. Les constructions du théâtre et de la Poste se remplissent, ce qui est réjouissant pour Delémont comparé à d'autres régions qui se dépeuplent. Toutefois, le règlement sur les constructions (RCC) est certainement allé trop loin, notamment avec la nouvelle problématique du réchauffement climatique (distances aux limites réduites). Le Conseil communal étudie plusieurs pistes pour améliorer cette situation, notamment la gestion des sols et des parcelles, les plans spéciaux avec des étapes dans le temps, les créations de surfaces réservées, selon la LAT, pour éviter les atteintes à l'aménagement du territoire en gelant des zones pendant une certaine durée sans que le propriétaire soit prétérité au niveau fiscal. Finalement, le RCC est en cours de révision, en prenant en compte les remarques relatives au dernier PAL, le réchauffement climatique et la durabilité. La Ville analyse la compatibilité des mesures prévues avec la LAT cantonale.

En conclusion, M. Koller indique que le Conseil communal réfléchit à une campagne marketing sur les atouts de la ville : proximité en transports publics de grands centres urbains, cadre de vie harmonieux avec la nature ou infrastructures et nombreux services de proximité. Delémont recevra prochainement le label VILLEVERTE, dont seules 10 localités suisses bénéficient actuellement. Le surplus d'appartements à disposition est à considérer comme une opportunité, vu que l'offre crée la demande.

M. Jean-François Gigon, PDC-JDC, relève que le PAL détaille les principes de base servant à l'élaboration du plan directeur communal, du plan de zones et du RCC. Datant de 2016, le PAL prévoyait une augmentation régulière de la population d'environ 150 habitants par année, alors que l'inverse se produit. S'il n'envisageait pas de nouvelles zones pour l'habitat collectif d'ici 2030, il en prévoyait pour l'habitat individuel. Les constructions réalisées ces dernières années ont conduit la population à ressentir un bétonnage de la ville et une diminution des espaces verts. De plus, M. Gigon estime que les promoteurs ont largement fait usage des dispositions du RCC, qui laissent une certaine latitude quant au volume des bâtiments notamment, sans intervention des services communaux. Dans ces circonstances, vu la très forte activité dans la construction, la stagnation de la population et la situation économique incertaine, le groupe PDC-JDC demande une réactualisation rapide des objectifs du PAL pour limiter les objectifs de densification à Delémont.

M. Pierre Chételat, PLR, invite à fixer des priorités et ne pas augmenter les ressources en personnel, du moins tant que la population stagnera. La Ville doit prendre toute mesure pour augmenter sa population, par une campagne marketing. M. Chételat demande également où en est le projet de nouvelle halte ferroviaire, qui semble compromis. Le Conseil communal maintiendra-t-il les arbres de la place Roland-Béguelin, comme le demandent les habitantes et habitants ? De plus, le rapport indique que le prix des locations est la raison de la désertification des commerces de la ville. A ce sujet, M. Chételat rappelle que l'implantation d'une boucherie dans le village voisin est due au manque de places de stationnement à Delémont alors que la volonté des Autorités consiste à les réduire. A son avis, la densité des constructions pose effectivement des problèmes de voisinage, politique à laquelle l'Exécutif est favorable. Selon lui, le Conseil communal doit être à l'écoute de la population, en particulier dans le dossier des Arquebusiers. De même, le Théâtre du Jura n'aurait pas pu être financé sans création de logements. Quant au taux d'appartements vacants, il découle partiellement d'une responsabilité communale, le promoteur d'un quartier souhaitant le réaliser au plus vite. L'économie stagne selon lui, au vu des graphiques qui stoppent en 2019 et dont il aimerait connaître la source. Finalement, le RCC lui semble déjà très complexe et le compliquer pourrait décourager les investisseurs.

M. Jude Schindelholz, PS, relève la réussite de cette première version du monitoring du PAL, découlant d'une motion socialiste, et salue l'implication de la Commission UETP. Toutefois, les pistes correctives lui paraissent courtes, même si M. Koller a apporté un complément d'information dans sa présentation. M. Schindelholz souligne le nombre élevé de projets menés ces dernières années, prouvant le travail réalisé par le service. En revanche, certains projets ont monopolisé un grand volume de ressources, comme le théâtre ou l'écoquartier, éventuellement au détriment d'autres projets de soutien à la biodiversité, de mobilité ou du plan climat. Par contre, les points critiques sont insuffisamment détaillés, comme la densification excessive ou l'arborisation insuffisante au centre ville, qui rend la densification difficile à accepter. M. Schindelholz accueille favorablement les pistes évoquées pour limiter la construction de surfaces commerciales ou de logements et attend des mesures significatives concernant la végétalisation en ville. Finalement, il s'interroge sur la conséquence de la croissance de la population plus faible que prévue et son

impact sur les projets futurs. L'urgence climatique constitue elle aussi une priorité dans les travaux du service. Quant au manque de personnel, il doit induire une priorisation des projets avant d'accroître le nombre de collaborateurs.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, relève le travail conséquent fourni par le Service UETP. En ce qui concerne les ressources humaines et financières, elles doivent conduire à la détermination de priorités dans les travaux à réaliser avant toute demande d'engagement. La révision du PAL sera un élément important pour définir les objectifs clairs en lien avec les capacités financières de la Ville.

M. Michel Friche, PLR, s'interroge sur l'annonce prématurée de besoins financiers et en ressources humaines nécessaires à l'accompagnement du PAL. Pour son groupe, la poursuite des travaux doit se faire avec les ressources actuelles, sans engagement de personnel supplémentaire. Quant à la démographie, elle stagne depuis plusieurs années et a fait l'objet de plusieurs interventions de son groupe, sans amélioration, alors que la population des villages voisins croît. Dans ce sens, la mise à disposition de terrains à bâtir pour accueillir des familles est nécessaire.

Mme Laurence Studer, UDC, met en évidence les nombreuses remarques quant au manque de personnel. Pour y pallier, elle suggère de fixer des priorités et d'entreprendre les projets les uns après les autres. Elle refuse tout engagement. Quant au taux de vacance des appartements, elle souhaite savoir à combien de logements correspond le taux de 2.34 % et à combien ce taux passera d'ici à 2024.

Mme Gaëlle Frossard, présidente, rappelle que ce rapport ne fera pas l'objet d'un vote.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, met en évidence la démarche participative initiée par le PAL, par les ateliers ad hoc. En ce qui concerne la dynamique paysagère, les objectifs n'ont été que partiellement réalisés, selon elle. Les plantations en pleine terre pour les grands projets nécessitent une réflexion en amont du projet et Mme Rohner espère que le service l'a compris. Le manque d'arbres ne sera pas compensé par des plantations en pot. Quant à la préservation du patrimoine naturel, elle note que la ceinture de vergers autour de la ville, axe important de mise en valeur des alentours de la ville et du patrimoine paysager, n'a pas été reprise, tout comme les jardins de poche. A son sens, les retards en matière de nature en ville sont en grande partie liés au manque de financement et au poste à 60 % seulement de la déléguée Nature et paysage. Quant aux constructions, Mme Rohner rappelle les conditions mises en place à l'époque, très, voire trop favorables aux projets volumineux et réalisés rapidement, autour desquels les espaces verts sont souvent de piètre qualité. A son avis, le concept de densification n'a pas été suffisamment compris. Pour augmenter la population de 2'400 habitants, de trop nombreux locatifs ont été construits et la Ville n'a jamais communiqué les chiffres. Selon elle, le taux de vacance avoisinera tout prochainement les 5 % et elle invite à réfléchir sur ce sujet. La mise à disposition de terrains pour des maisons individuelles sacrifierait des jardins et zones vertes, ce qui déplaît à la population.

M. Marc Ribeaud, PS, indique que le rapport ne fait pas état de l'évolution des postes de travail alors que la population stagne, voire diminue, ni même de l'effet de la pandémie qui incite à rechercher d'autres formes d'habitat. De plus, les terrains à bâtir seront toujours plus onéreux à Delémont que dans les communes voisines. A titre d'exemple, il cite certaines communes valaisannes qui, parallèlement au développement de constructions d'habitat, ont développé des activités économiques. Sur cet exemple, la Ville pourrait miser sur un rapprochement avec Bâle pour développer une relocalisation de certaines activités de l'industrie chimique déplacées à l'étranger. Finalement, si la population stagne, l'effectif des écoles stagne aussi, voire diminue, ce que la Ville doit prendre en considération, notamment dans le projet des Arquebusiers.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, estime que le taux de vacance des appartements ne péjore pas la ville, vu qu'il évite une pression sur les loyers, ce qui est bénéfique pour les gens souhaitant s'établir à Delémont. Il ne comprend pas cette préoccupation concernant les logements vacants.

M. Emmanuel Koller estime le nombre d'appartements vides à 350 et leur construction devrait être freinée. A son sens, le Conseil communal doit vendre Delémont vers l'extérieur, vu ses atouts de proximité avec Bâle, Bienne et Berne, ses loyers inférieurs, ses infrastructures et sa proximité immédiate de la nature. Il se rallie à la suggestion de rapatrier des activités économiques pour créer des emplois. Le Service UETP a mené de nombreux projets en raison d'opportunités et de nouvelles priorités - climat, durabilité, environnement légal de plus en plus difficile, notamment. M. Koller partage les préoccupations des intervenants en ce qui concerne l'augmentation des ressources humaines et admet que les projets devront faire l'objet de priorisation. Des choix, pas toujours faciles, devront donc être opérés.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/22 - "JOURNÉE DES SPORTS À DELÉMONT", PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Laurent Crevoisier, PS, revenant sur l'étude réalisée par Promotion Santé suisse, met en évidence une baisse de l'activité sportive, visiblement accélérée par la pandémie, qui génère la problématique du surpoids. Par son postulat, en contactant les sociétés sportives jurassiennes, M. Crevoisier souhaite permettre à une grande partie de la population de trouver une activité sportive lui correspondant. L'étude définira la faisabilité, l'intérêt du projet ainsi que son coût.

M. Michel Friche, PLR, s'interroge sur le principe de mettre en place une journée des sports, même si le postulat se fonde sur une bonne intention. En effet, à son sens, la population jurassienne est particulièrement active en matière de sport et 80 % des adultes en Suisse satisfont aux recommandations en matière d'activité sportive et physique, selon l'Office fédéral du sport. La part de sportifs très actifs pratiquant une activité plusieurs fois par semaine s'élève à 51 %. L'offre des sociétés sportives est considérable, pour toutes les catégories d'âge et dans des disciplines très diversifiées. Le sport individuel, seul ou en famille, est en constante progression et la pratique d'une activité sportive est très encouragée dans les médias ou à l'école. De l'avis de M. Friche, les sportifs n'ont pas attendu une action de la collectivité publique, même si son soutien est le bienvenu. En outre, les clubs sportifs offrent une large activité mais sont confrontés à des problèmes de gestion interne, découlant d'un manque de temps à disposition et d'une baisse du bénévolat. Le postulat mobiliserait encore davantage leurs ressources et solliciterait une fois de plus les services communaux. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera le postulat.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, acceptera cette intervention visant la promotion de l'activité physique auprès de la population. A son sens, toute mesure visant à améliorer la santé des citoyennes et citoyens est nécessaire, vu l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes constatée durant la pandémie. Le postulat vise à valoriser les activités des clubs et à permettre à la population de trouver un sport qui lui convienne. A noter encore que les citoyennes et citoyens n'ont pas toutes et tous connaissance de l'ensemble des clubs et de leurs prestations.

M. Olivier Montavon, PCC-JDC, s'opposera au postulat, doutant que l'action à réaliser revienne à la Commune et que sa démarche soit fructueuse. A son avis, la population pratiquant un sport le fait de son propre chef, sans soutien de la collectivité, et les clubs communiquent suffisamment, par des affiches ou le *Delémont.ch*, sur leurs manifestations ou portes ouvertes qui rencontrent très souvent un grand succès.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, constate que les sociétés sportives delémontaines sont parfois méconnues, selon le sport concerné. A son sens, une journée du sport représenterait une bonne opportunité de les faire connaître et leur permettre de recruter des membres. Le postulat représente un outil de promotion en leur faveur, même si la Ville n'a pas pour compétence première d'organiser cette action. Son groupe acceptera donc le postulat.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, en réponse aux interventions des partis de droite, indique que la santé publique concerne la collectivité et que les sociétés sportives locales ne sont pas toutes connues. Leur promotion est opportune, d'autant que la société actuelle favorise les emplois statiques.

M. Claude Schluchter estime que l'activité sportive des Jurassiennes et Jurassiens ne doit pas inciter à renoncer à la démarche préconisée. Par ailleurs, de nombreuses sociétés sont effectivement méconnues, comme le canoë kayak, la plongée sous-marine, le bowling ou la pêche sportive, qui méritent d'être promues par l'intermédiaire d'une journée dédiée aux clubs. A titre d'exemple, M. Schluchter précise que Delémont a fait une excellente expérience avec la course d'orientation dans le cadre de *La Suisse bouge*, qui a réuni une septantaine de participants. Il invite donc à soutenir ce postulat.

M. Laurent Crevoisier, PS, rappelle l'existence du Service des sports à Delémont et du Service de la santé au niveau du Canton. La collectivité publique doit à son sens s'emparer de ce problème pour éviter une aggravation de la situation. Du reste, ce postulat n'engage pas de coûts importants, à l'exception des réflexions à mener et des contacts à prendre avec les clubs pour connaître leur souhait de participer à cette action.

DECISION : le postulat 4.02/22 - "Journée des sports à Delémont", PS, M. Laurent Crevoisier, est accepté par 26 voix contre 12.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/22 - "AMÉNAGEMENT D'UN ASCENSEUR À L'HÔTEL DE VILLE : UNE ACCESSIBILITÉ FACILITÉE À LA POPULATION", PCSI, MME ZOÉ SCRIMA

Mme Zoé Scrima, PCSI, se réjouissant du développement de Delémont, estime essentiel de répondre aux attentes de la population dans chaque projet. En ce sens, son groupe a été surpris que le crédit lié à l'entretien des bâtiments n'inclue pas l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, projet présenté en 2003 et reporté en raison de son coût. Toutefois, l'entrée en vigueur en 2004 de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées LHand impose de créer des conditions propres à faciliter la

participation des personnes handicapées à la vie de la société en les aidant à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation et dans l'exercice d'une activité professionnelle ou politique. A titre d'exemple, Mme Scrima relève que la construction du Théâtre du Jura a prévu un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite. L'Hôtel de Ville doit donc être accessible à tous ses étages grâce à une aménagement adapté, pour lequel deux variantes résultent d'une analyse 3D du bâtiment. Sensible à la conservation du patrimoine bâti, Mme Scrima indique que l'Hôtel du Parlement et le Château de Porrentruy possèdent un ascenseur parfaitement intégré dans des structures anciennes. Si elle démontre la volonté d'inclusion et d'entraide de la Ville, cette motion est en lien avec la réorganisation des locaux de l'Hôtel de Ville.

M. Maël Bourquard, PS, accorde une attention particulière à l'inclusivité et à l'accessibilité, pour l'ensemble de la population, aux services communaux, démarche qui n'a pas progressé ces dernières années. S'il est favorable au but de la motion, le groupe socialiste estime que le processus pour arriver à une meilleure accessibilité à ces services diffère du texte. Sur le plan financier, cette réalisation doit faire l'objet d'un crédit d'investissement et ne peut être incluse dans le crédit-cadre relatif à l'entretien des bâtiments communaux. De plus, une réflexion est en cours concernant la localisation des services et l'analyse de Pro Infirmis en 2021 suggère de nouvelles variantes, alors que la relocalisation de la salle du Conseil de Ville est à l'étude. Par ailleurs, l'ascenseur ne sera pas le gage d'une accessibilité satisfaisante. Pour ces raisons, M. Bourquard suggère la transformation de la motion en postulat, que son groupe soutiendra à l'unanimité. A titre d'exemple, il cite Porrentruy, qui a déplacé une partie de son administration pour garantir une accessibilité et un guichet unique. Le postulat correspond à la position de l'Exécutif, qui souhaite déterminer la meilleure solution pour la conservation du bâtiment et pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ce qui s'éloigne de la demande d'aménagement d'un ascenseur. Le groupe socialiste soutient les intentions du Conseil communal.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, relève que le report de cette installation provoquera une augmentation de son coût. Par ailleurs, en dépit de la relocalisation de certains services, l'accès à l'Hôtel de Ville demeurera important, en particulier le dernier étage. A son sens, la nécessité de cette infrastructure n'est pas à démontrer et quelle que soit la forme de l'intervention, elle impliquera une étude. M. Corbat invite donc à soutenir la motion.

Mme Laurence Studer, UDC, relève la nécessité d'installer un ascenseur, quelle que soit la localisation des séances du Conseil de Ville. Ce projet est à son sens prioritaire et elle invite à accepter la motion.

M. Pierre Chételat, PLR, sensible à cette problématique, souligne que l'installation d'un ascenseur correspond à un investissement requérant une étude, y compris concernant la redistribution des locaux. D'autres bâtiments communaux présentent-ils des difficultés d'accès ? Aussi, M. Chételat invite à examiner ce sujet dans sa globalité, raison pour laquelle le postulat lui semble plus approprié.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, est convaincu de la nécessité et de la faisabilité d'installer un ascenseur à l'Hôtel de Ville, à l'instar de la Chapelle du Vorbourg. Il s'interroge sur la forme de l'intervention que son groupe soutiendra, tout en soulignant qu'in fine, il souhaite cette installation.

Mme Zoé Scrima, PCSI, est d'avis que le guichet unique n'assure pas une accessibilité totale. Elle craint que le postulat ne reporte à une date inconnue cette installation, dont bénéficiera également le personnel communal. Elle maintient donc la motion.

M. Emmanuel Koller suggère, au nom du Conseil communal, d'accepter la motion pour une question d'urgence, de priorité et pour faire avancer ce projet. Ce sujet provoque de nombreux débats et aujourd'hui, la Ville peut concilier accessibilité et respect du patrimoine historique. Il invite à mener l'étude et l'analyse sur les besoins en locaux.

DECISION : la motion 5.03/22 - "Aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville : une accessibilité facilitée à la population", PCSI, Mme Zoé Scrima, est acceptée par 28 voix contre 4, avec 6 abstentions.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/22 - "POUR DES ARBRES À LA CROISSANCE PLUS LIBRE ! EN FINIR AVEC LA TAILLE EN TÊTE DE CHAT.", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, relève qu'à Delémont, les arbres ne procurent pas d'ombre, en raison de leur taille en tête de chat. Aujourd'hui, de nombreuses villes optent désormais pour une taille de réhabilitation ou libre, pour trouver des solutions rapides, efficaces et peu coûteuses au réchauffement climatique, en laissant sur les moignons plusieurs branches sélectionnées d'une longueur variable suivant l'arbre et l'espèce. Le suivi s'opère sur plusieurs années.

M. Michel Friche, PLR, souligne le problème technique traité par cette motion, pour lequel son groupe n'a pas de compétences. Après en avoir débattu, il rejettera cette intervention, étant donné que depuis des années, la Voirie, à qui il invite à accorder toute confiance, taille ainsi les arbres avec un grand professionnalisme, ce qui n'a suscité aucune plainte jusqu'à ce jour.

M. Emmanuel Koller suggère d'accepter cette motion car elle est déjà partiellement réalisée, en particulier pour les jeunes arbres. En revanche, les arbres actuels font l'objet d'une analyse, pour déterminer si une taille plus libre peut leur être appliquée. De plus, la Voirie prête attention aux éventuels dangers pour la sécurité des piétons, des bâtiments ou des transports publics.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, met en évidence les plaintes de la population quant à la taille des arbres, depuis longtemps. La Voirie, depuis une dizaine d'années et avec professionnalise, taille les jeunes arbres d'une autre façon, selon les essences et les emplacements. A noter qu'une conversion de taille pour les anciens arbres mérite plus d'attention, certaines essences semblant plus ou moins adaptées à une remise en taille libre et au réchauffement climatique. Les expériences à ce sujet font défaut. Mme Rohner suggère à la Ville, contrairement à ses pratiques actuelles, de tenter une conversion d'un arbre de quelque 50 ans plutôt que de le remplacer par une nouvelle plantation, notamment pour ceux qui ne présentent aucun danger. C'est là le sens de sa motion. A titre d'exemple, elle cite les quelques arbres de la place Roland-Béguelin.

DECISION : la motion 5.04/22 - "Pour des arbres à la croissance plus libre ! En finir avec la taille en tête de chat.", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner, est acceptée par 33 voix contre 2, avec 3 absentions.

11. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées

- **question écrite 2.04/22 -** "Réactivation du projet de Charte de la qualité de la vie nocturne en Ville de Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **question écrite 2.05/22 -** "Que reste-t-il d' "éco" dans le futur écoquartier ?", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **interpellation 3.01/22 -** "Assez de paroles et d'argent dépensé en vain, il faut se conformer aux décisions du tribunal fédéral", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.05/22 -** "Une application mobile pour visiter Delémont", PCSI, Mme Florine Jardin
- **motion 5.06/22 -** "Soutien à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles", PS, M. Jude Schindelholz
- **motion 5.07/22 -** "Pour préserver le terrain de sport et les arbres des Traversins, chercher un emplacement adéquat pour le futur écopoint", PS, M. Jude Schindelholz

La séance est levée à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La vice-chancelière :

Gaëlle Frossard Nadia Maggay

Delémont, le 13 juin 2022